

## CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 5 juillet 2017 à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation du véhicule Fiat Ducato sur le budget général
- Modification du tableau des effectifs
- Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP
- Acquisition des parcelles D 199, D 201, D 202, D 203
- Organisation de la semaine scolaire rentrée 2017-2018
- Location de locaux communaux à France Télévisions
- Décisions modificatives

Val-des-Prés, le 30 juin 2017

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD  
M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour pour retirer la délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP du personnel communal, celle-ci n'étant pas aboutie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le retrait de cette délibération.

### Affectation du véhicule Fiat Ducato sur le budget général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le transfert du bien « Fourgon Fiat Ducato » du budget de l'eau sur le budget général,
- demande à monsieur le trésorier d'effectuer les modifications dans l'actif des deux budgets.

### Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Délibération retirée

### Acquisition des parcelles D 199, D 202, D 203

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition des parcelles D 199 de 7 m<sup>2</sup>, D 202 de 19 m<sup>2</sup>, et D 203 de 36 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 62 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Jean-Claude GONON et Mme François BOUT
- fixe le prix d'achat à 70,00 € le m<sup>2</sup>, soit 4.340 €,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire, auprès de Maître AUDIFFRED,
- précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

### Acquisition de la parcelle D 201

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle D 201 de 13 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Mireille BOUTHIER,
- fixe le prix d'achat à 70,00 € le m<sup>2</sup>, soit 910 €
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire, auprès de Maître AUDIFFRED,
- précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

### Organisation de la semaine scolaire rentrée 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Thierry AIMARD pour lui-même et pour M. Emile ROMAN),

- décide de modifier l'organisation de la semaine scolaire, actuellement de 4 jours et demi,
- demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie une dérogation, prévue par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 et en accord avec le Conseil d'Ecole, pour répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées et sur 4 jours, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à compter de la rentrée scolaire 2017.

### Location de locaux communaux à France Télévisions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre des locaux communaux à disposition de France Télévisions pour les besoins du tournage d'un téléfilm,
- fixe le tarif de mise à disposition d'un local communal à 800 € par épisode.

### Décisions modificatives n° 1 : budget général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants sur le budget général :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>	<b>+693.350,00 €</b>	<b>+ 693.350,00 €</b>
165 : Remboursement caution gîte	+ 400,00 €	
202 : Elaboration du PLU	+ 12.000,00 €	
2312 : Travaux de voirie	+ 12.500,00 €	+ 12.350,00 €
2313-134 : Travaux sur bâtiments communaux	-5.000,00 €	
2318-133 : Travaux mur du cimetière	-7.550,00 €	
2313-134 : Réseau chaleur/isolation Arcades	+ 681.000,00 €	
1321-134 : Subvention Etat DETR		+ 226.992,00 €
1322-134 : Subvention Région FRAT		+ 170.244,00 €
1323-134 : Subvention Département		+ 56.748,00 €
1641-134 : Emprunt		+ 227.016,00 €

Val-des-Prés, le 12 Juillet 2017  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/001)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 5 Juillet 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Affectation du véhicule Fiat Ducato sur le budget général

Monsieur le Maire expose que le véhicule Fourgon Fiat Ducato acheté en 2010 sur le budget de l'eau est amorti. Compte tenu de son utilisation, il propose de l'affecter sur le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- le transfert du bien « Fourgon Fiat Ducato » du budget de l'eau sur le budget général,
- demande à monsieur le trésorier d'effectuer les modifications dans l'actif des deux budgets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
 Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 5 Juillet 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle l'état actuel des effectifs. Il expose que pour tenir compte de l'évolution des tâches administratives il convient de remplacer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet par un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/003)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 5 Juillet 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Acquisition des parcelles D 199, D 202, D 203

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Jean-Claude GONON et madame Françoise BOUT ont donné leur accord pour céder à la commune les parcelles D 199 de 7 m<sup>2</sup>, D 202 de 19 m<sup>2</sup>, et D 203 de 36 m<sup>2</sup> au prix de 70,00 € le m<sup>2</sup>, soit 62 m<sup>2</sup> pour un coût total de 4.340 €. Ces parcelles situées en bordure de route départementale seront destinées à recevoir des dispositifs semi-enterrés pour la collecte des ordures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition des parcelles D 199 de 7 m<sup>2</sup>, D 202 de 19 m<sup>2</sup>, et D 203 de 36 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 62 m<sup>2</sup>, appartenant à monsieur Jean-Claude GONON et madame BOUT Françoise,
- fixe le prix d'achat à 70,00 € le m<sup>2</sup>, soit 4.340 €,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire, auprès de Maître AUDIFFRED,
- précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/004)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 5 Juillet 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Acquisition de la parcelle D 201

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame Mireille BOUTHIER a donné son accord pour céder à la commune la parcelle D 201 de 13 m<sup>2</sup>, au prix de 70,00 € le m<sup>2</sup>. Cette parcelle située en bordure de route départementale sera destinée à recevoir des dispositifs semi-enterrés pour la collecte des ordures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle D 201 de 13 m<sup>2</sup> appartenant à madame Mireille BOUTHIER,
- fixe le prix d'achat à 70,00 € le m<sup>2</sup>, soit 910 €
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire, auprès de Maître AUDIFFRED,
- précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/005)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 5 Juillet 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD  
M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Organisation de la semaine scolaire rentrée 2017-2018

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées sur quatre jours. Le Maire informe que le conseil d'école pour le regroupement pédagogique Val-des-Prés/Montgenèvre, lors de sa réunion du 21 juin 2017, s'est prononcé à la majorité en faveur de la semaine de 4 jours, et a retenu les horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Il précise que les conseils d'école de Monétier-les-Bains et de Névache, membres du PEDT ont également opté pour le retour à la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Thierry AIMARD pour lui-même et pour M. Emile ROMAN),

- décide de modifier l'organisation de la semaine scolaire, qui est actuellement de 4 jours et demi,
- demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie une dérogation, prévue par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 et en accord avec le Conseil d'Ecole, pour répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées et sur 4 jours, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à compter de la rentrée scolaire de 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/006)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 5 Juillet 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD  
M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Location de locaux communaux à France Télévisions

Monsieur le Maire expose la demande de location de locaux communaux par France Télévisions pour les besoins du tournage d'un téléfilm sur la commune. Il propose de répondre favorablement à leur requête et de fixer les tarifs de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre des locaux communaux à disposition de France Télévisions pour les besoins du tournage d'un téléfilm,
- fixe le tarif de mise à disposition d'un local communal à 800 € par épisode.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/06/007)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 5 Juillet 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

30 Juin 2017

Date d'affichage :

30 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Décisions modificatives n° 1 : budget général

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif général, compte tenu des éléments connus à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants sur le budget général :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>	<b>+693.350,00 €</b>	<b>+ 693.350,00 €</b>
165 : Remboursement caution gîte	+ 400,00 €	
202 : Elaboration du PLU	+ 12.000,00 €	
2312 : Travaux de voirie	+ 12.500,00 €	+ 12.350,00 €
2313-134 : Travaux sur bâtiments communaux	-5.000,00 €	
2318-133 : Travaux mur du cimetière	-7.550,00 €	
2313-134 : Réseau chaleur/isolation Arcades	+ 681.000,00 €	
1321-134 : Subvention Etat DETR		+ 226.992,00 €
1322-134 : Subvention Région FRAT		+ 170.244,00 €
1323-134 : Subvention Département		+ 56.748,00 €
1641-134 : Emprunt		+ 227.016,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

